

# Le Mensuel

## DE POMPIGNAC

### EN BREF

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE // Fermeture exceptionnelle

L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée le vendredi 14 et le samedi 15 juillet ainsi que le lundi 14 et le mardi 15 août. Merci de votre compréhension.

#### PRÉVENTION CAMBRIO- LAGE // Quelques conseils



Si vous partez durant une période prolongée, vous pouvez prévenir la gendarmerie locale (Tresses) en faisant le 17 et remplir un formulaire pour que des rondes régulières soient effectuées pour surveiller votre habitation.

De plus, nous vous conseillons de ne pas laisser de signes évidents de votre absence :

- ne laissez pas de mot indiquant votre absence ou de message sur votre répondeur (vous pouvez éventuellement faire un transfert d'appel sur votre mobile).
- demandez à une personne de confiance d'entretenir votre extérieur, d'ouvrir et fermer les volets, de ramasser votre courrier...
- mettez vos objets de valeurs dans un coffre ou dissimulez-les.
- vous pouvez aussi utiliser un système de minuterie pour activer votre éclairage de manière aléatoire.
- faites installer un système d'alarme anti-intrusion relié à une société de surveillance.

### À LA UNE

*"PAR LES SOIRS BLEUS D'ÉTÉ, J'IRAI DANS LES SENTIERS / PICOTÉ PAR LES BLÉS, FOULER L'HERBE MENUE : RÊVEUR, J'EN SENTIRAI LA FRAÎCHEUR À MES PIEDS. JE LAISSERAI LE VENT BAIGNER MA TÊTE NUE."* (Arthur Rimbaud)  
**VIVE LES VACANCES ! L'ÉTÉ EST À NOUS !**



L'année scolaire se termine en beauté, avec les très beaux spectacles que nous ont réservés les écoles et les associations. Spectacle de l'école de danse, accompagné par l'harmonie municipale, exposition de l'école maternelle, kermesse des écoles... Une bonne part du travail de l'année se trouve ainsi révélé au public, à la grande satisfaction de tous. On peut maintenant partir en vacances avec le sentiment du devoir accompli, et le bonheur de la réussite. Il faut dès lors prendre du recul pendant quelques temps, pour repartir d'un bon pied à la rentrée.

Certains profiteront de ces mois d'été pour prendre un bain de nature. Là se trouvent

en effet bien des sources de la sérénité. Au sein même de notre commune la nature est attrayante, belle et apaisante. Nous aurons à la favoriser dans de nouvelles pratiques d'entretien, comme cela vous sera expliqué dans ce Mensuel. L'équilibre entre la place nette et la vie de la faune et de la flore est en effet à respecter. De même que la répartition maîtrisée entre l'urbain et le campagnard, que nous voulons maintenir sans faille.

Les travaux continuent ainsi dans le centre qui s'intensifie, voie nouvelle, nouveau centre commercial avec les premiers coups de pelle en juillet, habitations et commerces, qui arrivent à l'achèvement.

Il faut en effet du logement, des services, de l'activité professionnelle, des bâtiments et espaces publics pour que la vie soit facilitée là où nous habitons. Ceci est réservé à la zone urbaine, qui intègre aussi des espaces verts, des bas-côtés de voie à faire vivre au naturel, et des cheminements doux.

Au-delà, la zone naturelle, agricole, forestière restera dans sa plénitude, pour garder à notre commune son activité de la terre et son bel environnement champêtre, sylvestre, campagnard, paysager. Profitons en bien en ce bel été qui commence.

Le Maire, Denis Lopez



Vous souhaitez nous communiquer une information, ou tout simplement nous contacter ? Envoyez-nous un courrier électronique à :  
**lemensuel@pompignac.fr**

## VERDURE & ACCOTEMENTS

# UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE



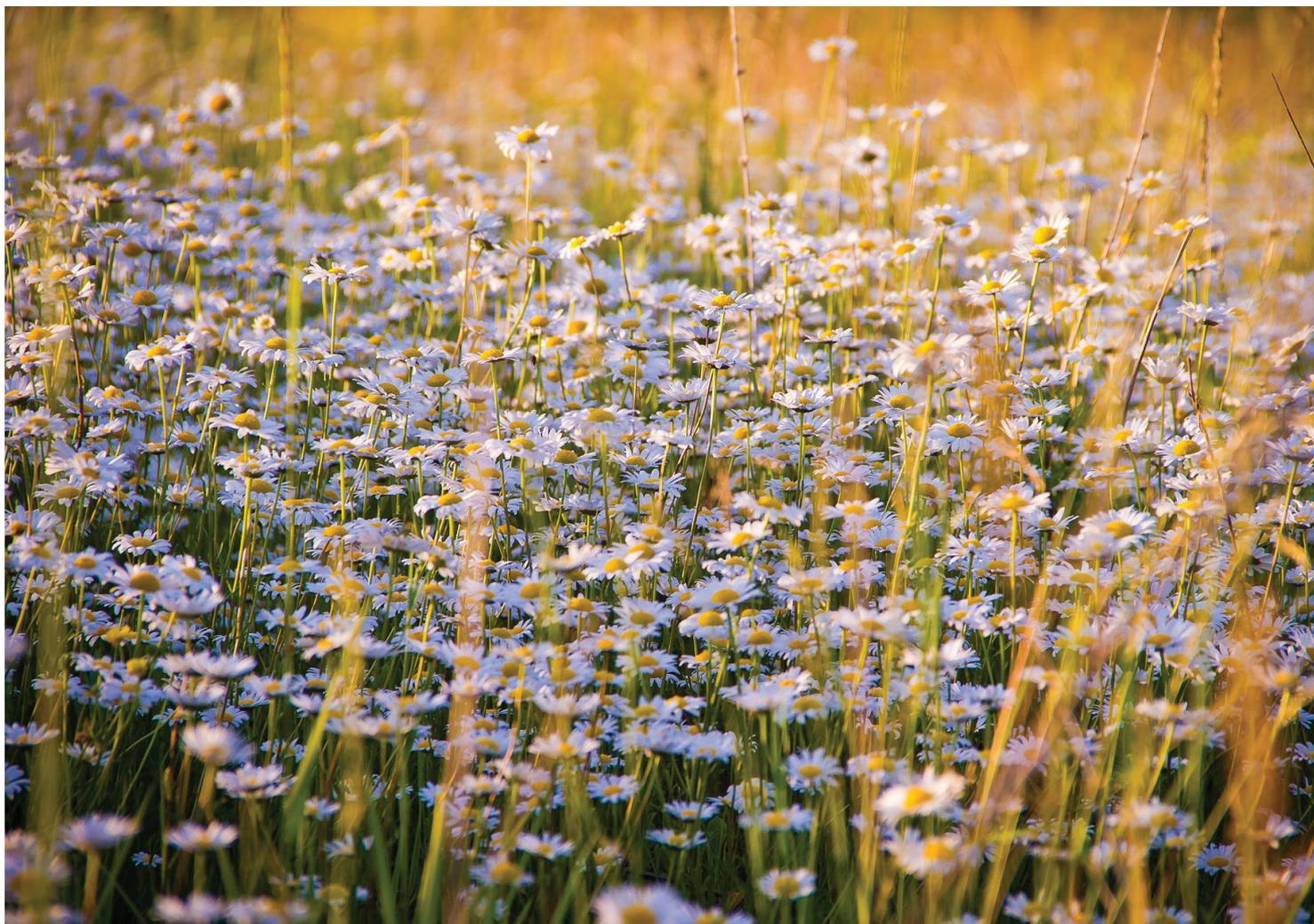
A Pompignac, nous souhaitons favoriser une démarche de développement durable, notamment dans le domaine de l'entretien des espaces verts, des bas-côtés des voies et des fossés. D'une part l'usage des produits phytosanitaires est désormais proscrit, mais par ailleurs se met en place à présent un processus dit de « fauchage différencié ». Cela consiste, pour les bas-côtés des voies, à entretenir une bande dite de « sécurité », sur une largeur d'outil depuis le bord de la chaussée, pour permettre à l'automobiliste de « mordre » si nécessaire sur l'accotement, au piéton d'avoir un passage sûr le long de la voie. Pour le reste, il s'agira de faucher d'une façon tardive, une fois que l'action de la nature aura pu se réaliser normalement.

Lorsqu'il y a un trottoir et en plus un accotement, le fauchage sur l'accotement sera du même ordre, en attendant que le programme de fleurissement des voies de la commune (voir la route de l'Eglise) ne s'applique partout.

On a vu récemment que le fait de laisser pousser les herbes le long des voies et dans certains lieux des espaces verts de la commune donne le sentiment que l'on en néglige l'entretien, car la population est habituée à voir place nette et apprécie un fin tapis vert de pelouse partout où il y a de la végétation. Une certaine vision pratique et esthétique aura donc à se modifier progressivement. En effet, le beau n'est pas forcément l'uniformité. Et surtout l'avantage écologique du fauchage différencié engage à cette démarche qui va changer quelque peu nos habitudes.

Le fauchage pratiqué jusqu'à présent, permet certes de « faire propre », de créer une ligne nette, uniformément verte le long des voies. Mais des interventions trop fréquentes accélèrent la pousse des plantes et favorisent celles qui se développent vite ou se propagent par les racines, comme les graminées, qui finissent par former un tapis dense et vigoureux. Au fil des années, ce tapis prend toute la place et empêche les autres plantes de pousser, de fleurir, de fructifier, puis de se disséminer et enfin de renouveler leur stock de graines.

Vous en avez vu le résultat : lorsque l'on laisse pousser l'herbe





après des années de fauchage régulier dans les espaces verts et sur les bas-côtés des voies, on obtient des foins de graminées, sans fleurs, sans diversité, à l'allure disgracieuse et négligée. La variété de la flore a été détruite par le fauchage intensif.

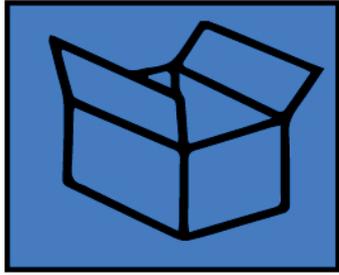
Or, les bas-côtés de nos voies, si on laisse se développer la diversité de la flore, peuvent recéler de véritables trésors de vie. Ils forment comme une zone «tampon» entre le bitume et le milieu adjacent, prairie, bois, friche, labour ou tout bonnement propriété habitée et fermée. Ces bandes encore «nature» se transforment en précieux refuges pour la faune et la flore. Les bas-côtés forment des couloirs de migration sur lesquels les animaux, petits ou plus grands, circulent en lieu sûr. Pensons au hérisson qui aime y prendre ses quartiers, à la belette prédatrice de rongeurs ou encore à la perdrix qui, dès avril, pond sa dizaine d'œufs à même le sol. Les bas-côtés ne sont donc pas des «réservoirs à nuisibles» comme on l'entend trop souvent mais, simplement, des lieux de vie naturelle. Ces bandes laissées à l'état naturel permettent aussi aux fleurs de pousser, une aubaine pour les insectes pollinisateurs : ce sont des milliers d'espèces qui s'en nourrissent. Et surtout les abeilles, si menacées aujourd'hui, et sans lesquelles il n'y aurait ni fruits ni légumes, ni champs de colza ou autre. Les insectes pollinisateurs assurent 80 % de la reproduction des espèces végétales. Dans ce contexte, nos espaces verts et les bas-côtés de nos voies ont un rôle important à jouer.



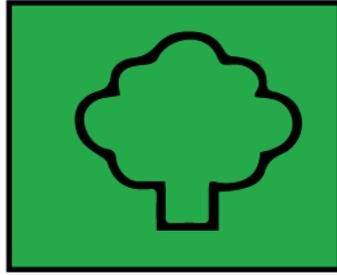
Nous pratiquerons donc le fauchage différencié des bas-côtés. Tous les gestes sont importants dans la démarche. La hauteur de coupe par exemple sera supérieure à 10 cm, car dans le cas contraire le sol peut être mis à nu, ce qui use les outils, détruit les rosettes des plantes vivaces, favorise les espèces les plus agressives et aggrave le ruissellement. Nous travaillerons de même dans nos espaces verts, en « gestion différenciée », pour partager l'espace entre les usagers et les habitants des lieux, faune et flore. Des jachères fleuries seront créées. Notre ceinture verte et nos parcs auront à gagner en intensité de vie et en beauté dans cette protection de la nature et dans ce respect de la biodiversité et des paysages.



GESTION DES ENCOMBRANTS & VÉGÉTAUX  
RAPPEL SUR LA PROCÉDURE



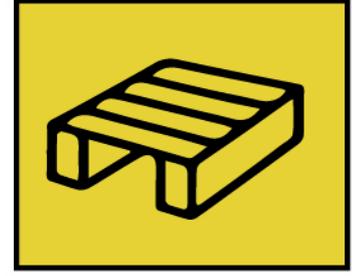
CARTONS



DECHETS VERTS



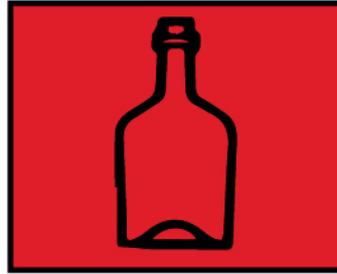
METAUX



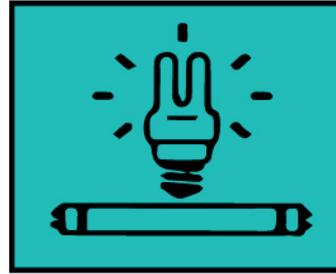
BOIS



TOUT-VENANT



VERRES



LAMPES



ELECTROMENAGER

Le ramassage à domicile est gratuit et s'adresse uniquement au particulier à raison d'1m<sup>3</sup>/ famille. Il est assuré tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois pour récupérer les encombrants des personnes **préalablement inscrites en mairie**. L'inscription doit se faire dernière limite le vendredi avant le ramassage. La tournée peut durer un à deux jours selon le nombre d'inscriptions. Pour des raisons environnementales, les objets doivent être déposés uniquement la veille du ramassage. Tout objet occupant le trottoir en dehors des dates de collecte fera l'objet d'un ramassage facturé individuellement.

Sont considérés comme "encombrants", les déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères et que vous ne pouvez pas transporter à la déchetterie (meublier, TV, tuiles, évier, gros électroménager, ...). Les sacs de déchets verts doivent être mis en sacs ou fagots. Tout autre objet doit être déposé à la **déchetterie de Tresses**.

Ne sont pas admis pour la collecte des encombrants :

- gravats
- congélateur, réfrigérateur (à cause du fréon)
- plaques de plâtre
- palettes en bois
- pneus usagés (qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste)
- bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remises à un point de collecte,
- véhicules à moteur (carcasses de voitures, cyclomoteurs...).

La commune propose aussi la location d'une benne de 5m<sup>3</sup> à 20€ pour les végétaux uniquement. La benne est déposée chez vous le matin et récupérée le lendemain (ou le lundi matin pour une location le week-end). Réserver en mairie.

RAM

PLANNING POUR L'ÉTÉ

Le Relais des Assistantes Maternelles vous accueillera une dernière fois le mardi 4 juillet de 9h30-10h30 et de 10h30 à 11h30 à la Maison des Associations pour une animation "1, 2, 3, Lancez!"

Ouvertures pendant les vacances, le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 16h30 dans les Locaux de la crèche « Vertelune » 1 résidence du Bourg à Tresses.

Plus d'informations : 05 56 72 89 11 ou 06 24 74 17 30  
ram@cdc-coteaux-bordelais.fr



## CERTIFICATS MÉDICAUX POUR PRATIQUER UNE ACTIVITÉ SPORTIVE N'ATTENDEZ PAS SEPTEMBRE !

Si vous souhaitez pratiquer une activité sportive à la rentrée et que c'est votre 1<sup>ère</sup> inscription, il faut que votre médecin vous délivre un certificat médical dont la validité sera d'un an et attestant l'absence de contre-indication pour le sport concerné. Ensuite le certificat n'est à renouveler que tous les 3 ans.

Selon l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, si vous n'avez pas besoin de remettre un certificat médical (car le dernier date de moins de 3 ans pour votre activité sportive habituelle), vous devez quand même remplir le questionnaire de santé qui suit pour obtenir votre licence :

- Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
  - Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
  - Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
  - Avez-vous eu une perte de connaissance ?
  - Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
  - Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?
- A ce jour :
- Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?
  - Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
  - Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :** Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :** Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

N'attendez pas début septembre pour faire ces démarches, les médecins sont très sollicités à cette période de l'année.

## MISSION LOCALE PROCHAINES PERMANENCES

La commune de Pompignac est partenaire de la Mission Locale des Hauts de Garonne qui propose des permanences tous les 15 jours, le mardi de 9h à 12h à la Maison des Solidarités, 19 avenue de la Mairie. La mission locale intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Les prochaines permanences auront lieu les 11 et 25 juillet. Elles reprendront les 5 et 19 septembre.

Renseignements: 05 57 77 31 00.

## TRANSPORTS EN ÉTÉ TRANSGIRONDE PROXIMITÉ



### En août le bus communal ne fonctionne pas.

En attendant, vous pouvez vous rapprocher du réseau de transports TransGironde avec son service de Proximité.

Conditions d'éligibilité :

- personnes à mobilité réduite,
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie,
- personnes sans autonomie de déplacement,
- personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle.

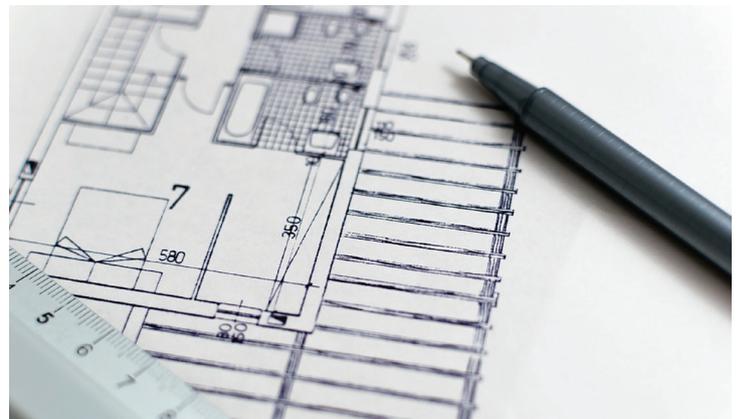
Si vous répondez à un de ces critères, demandez votre carte TransGironde Proximité à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais.

Ensuite, il suffit de réserver votre transport par téléphone du lundi au samedi de 7h30 à 19h30 (prix d'un appel local), au 0974 500 033 puis tapez «2», au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h.

Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes). Présentez votre carte et payez votre voyage directement au conducteur.

Informations sur [transgironde.fr](http://transgironde.fr)

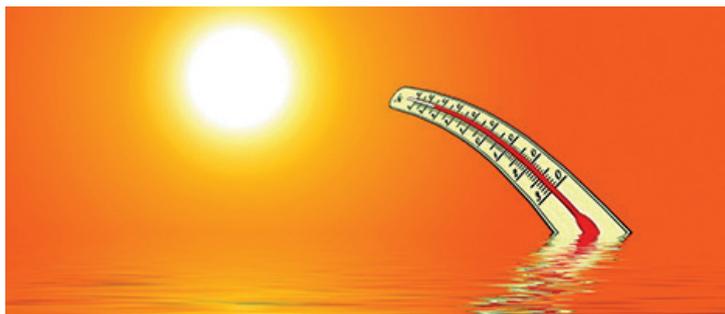
## CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) DES ARCHITECTES À VOTRE ÉCOUTE



Les architectes du CAUE vous conseillent gratuitement. Avant d'engager des frais ou de commencer des travaux n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour rencontrer Anne VAN DER ELST pendant les permanences qui ont lieu à la mairie de Tresses, les 3<sup>es</sup> mercredis du mois de 14h à 17h. Prochaines permanences les mercredis 19 juillet, 16 août et 20 septembre.

Prendre RDV au CAUE au 05 56 97 81 89.

## PLAN CANICULE LES BONS GESTES



Nous avons commencé l'été sur les chapeaux de roue avec les fortes chaleurs de la fin du mois de juin. Cette année, l'été s'annonce chaud, c'est pourquoi, nous tenons à vous rappeler les bons réflexes à adopter en période caniculaire.

La chaleur est particulièrement accablante lors des premières chaleurs, car le corps n'est pas habitué aux températures élevées ; lorsque la chaleur dure sans répit plusieurs jours ou est continue jour et nuit ; quand il fait très humide et qu'il n'y a pas de vent ; quand les effets de la pollution atmosphérique s'ajoutent à ceux de la chaleur.

### Pour maintenir le frais dans votre habitation

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit. Provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure ;
- Baissez ou éteignez les lumières électriques et les appareils électriques car ils dégagent souvent de la chaleur même en veille.

### Quelques conseils pour mieux vivre la canicule

- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (entre 11h et 21h) et restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi (réglez alors votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante) en l'absence de rafraîchissement dans votre habitation, passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics) ;
- Si vous devez sortir à l'extérieur, préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire ;
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher ;
- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour ;
- Ne consommez pas d'alcool, ce qui altérerait les capacités de lutte contre la chaleur et favoriserait la déshydratation,
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques ;
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits et des crudités ;
- Accompagnez la prise de boissons non alcoolisées d'une alimentation équilibrée, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes...)
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...).

### Veiller les uns sur les autres

Dans ces périodes, il est important de prendre soin les uns des autres et de compter sur la solidarité de chacun. Pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées) en leur proposant des boissons, même en l'absence de demande de leur part. Prenez régulièrement des nouvelles de vos voisins ou amis âgés et/ou handicapés.

La mairie est à votre écoute et veille sur les populations sensibles. Toute personne qui éprouve le besoin d'être accompagnée, peut s'inscrire sur nos registres.

N'hésitez pas à nous solliciter par téléphone au 05 57 97 13 00 ou bien directement en mairie pour vous inscrire sur cette liste.

La canicule est l'affaire de tous, protégez-vous et aidez à protéger ceux qui ont en le plus besoin ...

N° Vert 0800 06 66 66 (gratuit depuis un n° fixe en France)



## VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

MOILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS - FERMER  
LES VOILETS LE JOUR

BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU

MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE

DONNER ET PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES

NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL

ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

**EN CAS D'URGENCE,  
APPELEZ LE 15**

@MinSolSante

Ministère des Solidarités  
et de la Santé

# RÉGLEMENTATION FEUX & BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Pour préserver notre environnement d'un départ de feu, plusieurs mesures ont été instaurées dans le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies.

- il est obligatoire de débroussailler au sein des espaces exposés
- il est interdit de fumer ou d'allumer un barbecue dans les espaces exposés des communes à dominante forestière, en période jaune, orange, rouge ou noire.
- la pratique du bivouac ou camping isolé dans les espaces exposés est interdite en période jaune (sauf accord du propriétaire), orange, rouge et noire.
- vous ne pouvez pas lancer de lanterne volante.

Enfin, il est strictement interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

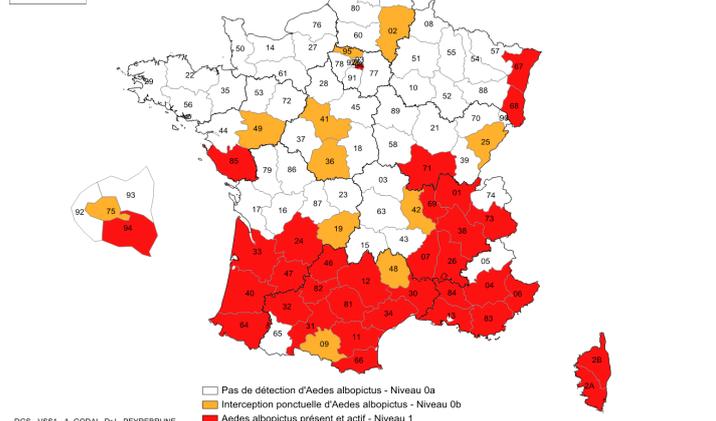
Les déchets verts doivent être déposés gratuitement à la déchetterie SEMOCTOM de Tresses.  
Zone d'activité de Tresses  
9 Allée Newton 33370 Tresses  
05 56 21 19 79  
Lundi 13h15 à 17h  
Du mardi au samedi 9h15 à 13h - 13h40 à 17h

Ou bien ils seront collectés devant votre habitation (déposer les déchets la veille du ramassage) dans le cadre de la collecte des encombrants tous les 1er lundis du mois sur inscription en mairie jusqu'au vendredi précédent le ramassage.

# PRÉVENTION MOUSTIQUE TIGRE



Présence du moustique Aedes albopictus en France métropolitaine (situation au 1er janvier 2017)



DG5 - VSS1 - A. GODEL, D. L. PEYREBRUNE



## LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE EST CLASSÉ À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque feu de forêt est permanent et augmente avec la fréquentation.  
LA PLUS GRANDE MENACE POUR LA FORÊT C'EST CHACUN D'ENTRE NOUS !

**86%** des feux de forêt sont d'origine humaine

**14%** sont dus à la foudre



**Votre prudence est une nécessité.**

### LORSQUE JE SUIS EN FORÊT

Les règles à respecter

Pour votre sécurité et pour limiter les risques de départ de feux, respectez les interdictions suivantes ainsi que les conditions d'accès au massif désormais liées à des niveaux de vigilance. Pensez à vous renseigner auprès de votre préfecture ou de l'association communale de Défense des Forêts Contre l'Incendie.



### ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

#### NOUVEAUX NIVEAUX DE VIGILANCE



### AUTOUR DE MA MAISON

Les règles à respecter



#### JE N'INSTALLE PAS MON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

Un barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé et à l'abri de toute matière inflammable. Un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises suite à un coup de vent. Le sol ne doit pas favoriser la propagation éventuelle de flammes.

Emploi du feu et incendie involontaire (L163-4 du CF) amende de 4<sup>ème</sup> classe et sanctions pénales. En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.



Depuis quelques années, la prolifération du moustique tigre est très forte en France, en particulier en Nouvelle-Aquitaine. La Gironde est classée au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique Aedes albopictus est implanté et actif dans le département.

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure. Il s'est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. C'est un moustique particulièrement nuisant qui pique de jour (principalement à l'aube et au crépuscule) et de préférence l'homme. Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts. Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins. Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galets de chlore. Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.
- Utilisez des répulsifs cutanés
- Couvrez-vous de vêtements clairs, longs, larges
- Utilisez des bougies dans votre jardin
- Entretenez votre extérieur (débroussailliez et taillez les herbes hautes, ramassez les fruits tombés...)

Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûres.

## FINGER MUPPETS JOURNÉE PORTES-OUVERTES



L'association Finger Muppets a le grand plaisir de vous ouvrir ses portes pour fêter son 2ème anniversaire à la maison des Associations, le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017. (route de l'église)

Au programme : dès 9h30, petit déjeuner d'accueil, mise en forme avec une promenade sur la ceinture verte de Pompignac, repas partagé. A partir de 14h, différents ateliers seront animés (couture, patchwork, attrappe-rêve, tricotin, carterie, rénovation de fauteuil, ...) ainsi que des ateliers libres.

A partir de 19h, un apéritif sera proposé, suivi de mets aux saveurs italiennes.  
Nous vous attendons nombreux !

Mail : [fingermuppets@gmail.com](mailto:fingermuppets@gmail.com)  
Blog : [associationfingermuppets.centerblog.net](http://associationfingermuppets.centerblog.net)

## LE CHANT DU VIVANT DEUX NOUVEAUX CRÉNEAUX HORAIRES POUR LA RENTRÉE



Le cours de Hatha Yoga qui a débuté il y a trente ans à Pompignac fait salle comble. Au vu de l'engouement pour certains cours, nous avons établi deux créneaux horaires supplémentaires pour pratiquer le yoga dans un confort optimal:

- lundi de 18h30 à 20h au Dojo (sur le parking de l'école maternelle).
- jeudi de 18h30 à 20h à la salle de musique n°6 de l'école maternelle.

Si vous êtes tenté(e)s, vous pouvez nous rencontrer sur notre site internet : <http://www.yoga-begles-pompignac.fr> ou [www.lechantduvivant.jimdo.fr](http://www.lechantduvivant.jimdo.fr) ou yoga France Reocreux. Pour plus de renseignements : 06 31 04 67 12.

## SCRABBLE L'ASSOCIATION VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES



Lundi 12 juin 2017, après avoir partagé dans une joyeuse ambiance le repas au restaurant de Pompignac. Les adhérents du scrabble se sont retrouvés dans la salle des Associations pour partager une des dernières séances de la saison.

Le club rouvrira ses portes le lundi 25 septembre 2017 à 14h. Les parties de scrabble ont lieu les deuxièmes et quatrièmes lundis de chaque mois dans la salle de réunion de la salle des Associations (à côté de l'église).

Les parties se jouent en duplicate sur une durée de deux heures environ dans une ambiance très conviviale (mais sérieuse). Venez nombreux nous rejoindre.

Bonnes vacances à tous.

Contact : Lucie Fouchet 05 56 72 97 84.

## SECOURS POPULAIRE DES SORTIES POUR L'ÉTÉ



Le Secours Populaire Français de Cenon organise deux sorties dans l'été.

### **Le lundi 10 juillet : Sortie famille à Aqualand**

Départ 8h30 / Retour 18h30 devant le comité.  
Participation 3 € / moins de 10 ans et 5 € / plus de 10 ans.  
Prévoir un pique-nique.

### **Jeudi 24 août : dans le cadre de la Journée des Oubliés des Vacances, sortie enfant de 8 à 14 ans à La Rochelle.**

Au programme : visite de l'Aquarium / pique-nique, après-midi dédié à des grands jeux de plage et à la baignade.  
Participation 5 €/ enfant.

Inscription tous les lundis.

Secours Populaire de Cenon

Animation des Campagnes de Solidarité

Résidence le Trait d'Union – Rue Alexandre Dumas

Bât. E N°81- 33150 CENON

Tél. 06 86 51 47 76 / 06 888 666 07 – Mail : [spfkenon@orange.fr](mailto:spfkenon@orange.fr)

## ESPACE JEUNES PROJET GRAFF

L'Espace Jeunes propose aux 14-25 ans d'apprendre à "graffer" pendant la semaine du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet au boulodrome de Tresses de 14h à 19h sauf le vendredi de 14h à 20h. Un groupe de 8 jeunes sera accompagné par un animateur pour apprendre les différentes techniques de graff.

Contacts :  
Jessica Perez, référente Espace Jeunes 06 27 73 25 98  
Sylvain Girardot, animateur & graffeur 06 42 08 73 13

## TAM TAM DES VACANCES SPORTIVES



L'association Tam Tam, école multisports qui intervient dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), propose des semaines de vacances sportives à thème (tir à l'arc, vélo, roller...). Elles sont organisées en journée de 8h à 18h et ouvertes aux enfants de 6 à 14 ans et se dérouleront comme suit :

| Semaines          | 6-9 ans            | 10-14 ans          |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| Du 10 au 13/07    | Tir à l'arc        | Vélo               |
| Du 17 au 21/07    | Vélo               | Roller             |
| Du 24 au 28/07    | Roller             | Course orientation |
| Du 28/08 au 01/09 | Course orientation | Volley             |

Inscription à la semaine, tarif selon quotient familial :  
de 45€ à 65 € / semaine

Contacts :  
Céline 06 72 83 43 25, cl@association-tamtam.fr  
Frédéric 06 27 63 20 09, fg@association-tamtam.fr

**STREET ART**  
**ESPACE JEUNES**  
des COTEAUX BORDELAIS

**APPRENTISSAGE TECHNIQUES DE GRAFF  
DIFFÉRENTS CYCLES 8 COMMUNES**

Jessica Perez, référente Espace Jeunes  
> 06 27 73 25 98  
Sylvain Girardot, animateur & graffeur  
> 06 42 08 73 13

**17 AU 21 JUILLET 2017**

**Fraise Tech** #EDUCPOP

**DOMAINE DE LA FRAYSE**

**SÉJOUR ADOS - CAMP BÉNÉVOLES - VEILLÉES  
SPECTACLE ALSH - CHANTIER CONCORDIA - STAGE BABA  
JOURNÉE ENFANCE - ÉCHANGE INTERGÉNÉRATIONNEL  
ATELIERS CULTURELS ET SPORTIFS - CONCERTS - JEUX  
SOIRÉE DE CLÔTURE OUVERTE AU PUBLIC + SECTION BARJO  
EMBRASEMENT DU SITE**

**CONTACT : DOMAINE DE LA FRAYSE - 48 AVENUE DE LIGNAN  
33370 FARGUES ST-HILAIRE - 05.56.56.55.40**



Open des Coteaux organisé par la Pala Pompignacaise le week-end du 10 et 11 juin à la Plaine des sports.



Audition de l'école de musique pour présenter le travail de toute une année, vendredi 23 juin, à la salle des fêtes.



Dimanche 28 mai, concert de la chorale Choeur Chamade avec les Choeurs de l'école de musique de Talence à la salle des fêtes.



Atelier musiques actuelles de l'école de musique de Pompignac à la Scène Café pendant la fête de la musique à Salleboeuf, vendredi 23 juin.



Gala de l'école de danse Adagio sur le thème Musique de films à la salle des fêtes, le samedi 10 juin.



Spectacle du Village des Plateaux, percussions, le dimanche 25 juin.



L'Harmonie Municipale accompagnait les danseurs pendant le Gala de l'école de danse Adagio à la salle des fêtes, le samedi 10 juin.



Marjorie Castaing et Florence Ségui ont donné un récital lyrique à l'église de Pompignac le dimanche 25 juin.

# EXPOSITION DES CLASSES DE L'ÉCOLE MATERNELLE sur le thème de l'eau



## AGENDA

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUILLET // JOURNÉE PORTES-OUVERTES FINGER MUPPETS

à partir de 9h30 à la Maison des associations (voir p. 8)

### VENDREDI 7 JUILLET // FÊTE DES VOISINS

Quartier Les Daims.

### DIMANCHE 9 JUILLET // ATELIER "CRUISINE" POUR LES ENFANTS

Organisé par La Boutique sans étiquette. Découverte de la « Cuisine » grâce à ANANAS Créations. Atelier de cuisine de légumes bio crus animé par Anna destiné aux enfants à partir de 6 ans. Les préparations réalisées pendant l'atelier seront dégustées ensemble sur place. Animation gratuite mais inscription obligatoire par mail sur [laboutiquesansetiquette@gmail.com](mailto:laboutiquesansetiquette@gmail.com) ou sur la page [www.facebook.com/laboutiquesansetiquette](http://www.facebook.com/laboutiquesansetiquette)

### VENDREDI 21 JUILLET // DON DU SANG

Organisé par l'Etablissement Français du Sang (EFS), de 16h à 19h à la salle des fêtes.

### VENDREDI 28 JUILLET ET 25 AOÛT // SOIRÉE JEUX ADULTES ET ADOS

La ludothèque organise une soirées jeux adultes et ados (dès 14 ans) de 20h30 à 00h au Pôle de la Source à Salleboeuf, gratuit et ouvert à tous. Soirées conviviales autour du jeu (Mölkky, time's up, Abyss et bien d'autres...).

Offres spéciales vacances : jeux surdimensionnés, 10€/jeu/semaine; jeux classiques, 2 jeux supplémentaires empruntables.

## FERMETURES ESTIVALES

### MAIRIE

La mairie sera fermée les samedis en juillet et août. Fermeture exceptionnelle le lundi 14 août. Pas de permanence (avocat, notaire).

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Fermeture le samedi 15 juillet.  
Fermeture le lundi 14 août.

### ESPACE JEUNES

Fermeture estivale la semaine du 26 au 30 juin.

### BIBLIOTHÈQUE

Pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque de Pompignac est uniquement ouverte le mardi de 17h à 19h. Les lecteurs qui le souhaitent peuvent emprunter des ouvrages dans les bibliothèques de l'intercommunalité : à Carignan, Fargues, Salleboeuf et Tresses.

### ENCOMBRANTS

Pas de ramassage en août.

### CINÉMA DE POMPIGNAC

Le cinéma ne fait pas de projections durant l'été. Reprise du programme en septembre.

### MISSION LOCALE

Pas de permanences au mois d'août

### LUDOTHÈQUE TERRES DE JEU

Horaires d'été de la ludothèque, du 10/07 au 03/09 inclus  
Ouverture à Tresses :  
Lundi, mercredi et vendredi, 14h-18h15, accueil tout public  
Vendredi 9h30-11h30, petits matins ludiques (accueil 0-3 ans)  
Ouverture à Salleboeuf :  
Mercredi 9h30-11h30, petits matins ludiques (accueil 0-3 ans)  
Mercredi 14h-18h15, accueil tout public  
Fermeture estivale du 31 juillet au 6 août inclus.  
Fermeture exceptionnelle le 14 août.

### BUS COMMUNAL

Le bus communal ne fonctionne pas pendant le mois d'août. Reprise le 6 septembre pour aller à Auchan Bouliac.

## EN BUS



Le bus communal, qui propose des transports pour 2 € chaque mercredi matin, vous emmènera ce mois-ci au **Marché de Créon** les 5, 19 et 26 juillet et à **Carrefour Lormont** le 12 juillet.

Le départ a lieu à 9h05 depuis la place de l'Entre-deux-mers.



### ATTENTION !

Le bus communal ne fonctionnera pas au mois d'août.

Reprise le 6 septembre pour aller à Auchan Bouliac.

**Le Mensuel**  
DE POMPIGNAC  
Tirage : 1800 ex.

**Publication : Mairie de Pompignac** - Directeur de la publication : Denis Lopez  
Conception et mise en page : Laura Coste - Equipe de rédaction : Cécile Daydé, Laura Coste, Françoise Immer, Céline Deligny, Florent Loddo, Myriana David, Bruno Ravail, David Roiné, Nicole Lafiteau-Boyer - Contributions : Sylvain Girardot, Sandrine Lacombe, Paula Dufour, Sophie Da Silva, Julie Trijasson, France Réocreux, Maryse Perroy, Gérard Fouchet, Samuel Archetti.  
Mairie de Pompignac - 23, avenue de la Mairie, 33 370 POMPIGNAC  
Tél. : 05 57 97 13 00 / [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr) / e-mail : [lemensuel@pompignac.fr](mailto:lemensuel@pompignac.fr)

**IMPRIM'VERT**<sup>®</sup>



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

[pefc-france.org](http://pefc-france.org)